

# IMMERSION EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

EN FRANCE, LES PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS DEVRAIENT EN 2040 REPRÉSENTER UN QUART DE LA POPULATION ET LES COMMUNES SE VERRONT DANS L'OBLIGATION DE FAIRE FACE AUX BESOINS CROISSANTS DES SENIORS.



**Saint-Martin d'Uriage ne dérogera pas à la règle, comme cela a été démontré par l'étude en 2022 de l'Analyse des Besoins Sociaux : entre 2013 et 2018, le nombre de seniors est passé de 1210 à 1450, soit de 22 % à 26 % de la population. En 2028, cela pourrait être 29 %.** Le vieillissement de la population constitue un défi majeur pour les communes qui devront renforcer la prévention de la perte d'autonomie afin d'offrir à nos aînés soit un maintien à domicile de qualité, soit un hébergement y correspondant.

À Saint-Martin d'Uriage nous avons une partie de la population de plus de 60 ans que l'on peut appeler jeunes seniors encore en activité professionnelle ou qui profite des nombreuses activités offertes par les associations et qui souvent s'investit dans le bénévolat très prégnant sur notre commune.

D'autres, plus âgés mais souhaitant se maintenir à leur domicile, participent à des activités (jeux de cartes, sorties, repas) dispensés par certaines associations, souvent grâce à un accompagnement global et un soutien de la famille proche.

Mais certains de ces aînés peuvent souffrir de l'isolement même s'ils ont un accompagnement tel que l'aide à domicile, le portage de repas, les visites. Plusieurs facteurs peuvent en être à l'origine ; famille peu ou pas existante, mobilité réduite car demeurant loin de l'animation du centre bourg, début de perte d'autonomie.

Cet isolement social peut entraîner « un glissement » de la personne qui peut souffrir de dénutrition ou de troubles cognitifs l'obligeant à intégrer prématurément une structure adaptée.

**Un vieillissement réussi repose pour une bonne part sur les capacités que l'on a de maîtriser son environnement et de faire le bon choix lors de l'avancée en âge.**

Le modèle de la Résidence Autonomie, et notamment celle du Belvédère dans la commune, peut être une alternative au maintien à domicile en permettant de conserver son indépendance d'aller et venir, tout en profitant d'un accompagnement global si cela est souhaité et en vivant dans un lieu sécurisé.

Avec les services proposés dont la restauration, les activités, animations et sorties, elle favorise le lien social et contribue à la prévention de la perte d'autonomie.

En cela notre Résidence Autonomie Le Belvédère qui est une petite structure à caractère familial favorise le bien vieillir et peut être une réponse à la problématique du vieillissement en matière d'habitat en offrant aux seniors un lieu de vie sécurisé proche du bourg et des commerces.

*Roberte Pelletier, Conseillère municipale déléguée aux Personnes âgées.*

# LA RÉSIDENCE AUTONOMIE, BIEN PLUS QU'UNE RÉSIDENCE

Dès les années 80, des structures réservées aux personnes âgées ont commencé à émerger, répondant ainsi à un besoin de prise en charge de nos aînés en proposant une alternative au tout domicile ou au tout établissement.

C'est le cas des foyers logements renommés Résidences Autonomie en 2016 pour changer les regards et transmettre une image positive du vieillissement vis à vis de la société. Proposer aux résidents un lieu de vie sécurisé avec un logement indépendant et de grands espaces pour se retrouver est l'objectif principal.

Ces résidences sont des lieux de vie paisibles et agréables qui restent situées à proximité des centres villes permettant ainsi de maintenir une offre de service facilement accessible. La petite structure qu'est le Belvédère offre aux résidents de plus de 60 ans un logement indépendant adapté au vieillissement, mais aussi de nombreux services et des lieux de vie collectifs afin de maintenir le lien social. La résidence bénéficie d'une grande salle de restauration, d'un coin salon aménagé avec bibliothèque et espace café, d'une salle en rez-de-jardin pour les activités mais aussi de deux terrasses ensoleillées et arborées de végétaux. La présence de professionnels dévoués 24h/24 permet au résident de se sentir entouré et en sécurité. Chaque appartement dispose aussi d'un système d'alerte (sonnette).

Chaque résident dispose d'un espace privatif avec un coin cuisine équipé et une salle de bain accessible. Les animaux sont également acceptés dans la mesure où le résident peut s'en occuper et s'ils ne produisent pas de nuisances.

25 

## APPARTEMENTS DONT

- 13 avec chambre, d'une surface de 43 m<sup>2</sup>
- 12 studios de 30 m<sup>2</sup>  
(dont 1 logement temporaire)
- 6 bénéficiant d'un accès à un jardin clos.  
Les autres possèdent un balcon.

## DE NOMBREUX SERVICES

- Un service de restauration en salle collective tous les midis en semaine.
- Un service de blanchisserie où les résidents peuvent déposer leur linge pour que celui-ci soit lavé, séché et plié.
- Un salon de coiffure 2 fois par mois.

## L'HISTOIRE DE LA RÉSIDENCE

La Résidence Autonomie « Le Belvédère » a été créée sous l'impulsion d'André Bourrin (Maire) et d'Hélène Cotte (Élue aux affaires sociales) qui en mars 1986 ont proposé au Conseil Municipal la construction d'un foyer-logement pour accueillir des personnes autonomes de 60 ans et plus. Après la construction de la structure par la société Dauphinoise pour l'Habitat, la résidence a ouvert le 6 septembre 1989.

**La résidence a donc fêté ses 35 bougies cette année.**





## L'ANIMATION AU QUOTIDIEN

L'animatrice présente au sein de la structure décline des activités selon les saisons, les envies et capacités des résidents, ainsi que les moyens alloués. Bénéficiant d'un cadre verdoyant et agréable, les activités sont plébiscitées par les résidents.

Les animations sont variées : ateliers créatifs, pâtisserie, jeux de société, temps de discussion ou de lecture, promenades, jeux de pétanque. Elles rassemblent quotidiennement de nombreux résidents.

Les anniversaires et les fêtes traditionnelles sont aussi l'occasion de créer des temps forts et d'y associer les résidents pour la préparation ou la décoration.

Afin de compléter le programme d'animation proposé par le personnel, le Belvédère fait appel à des intervenants extérieurs pour encadrer des activités de différentes sortes, telles que la gymnastique adaptée (gym douce ou atelier équilibre et mémoire), le chant, les jeux de société... À cela s'ajoutent des intervenants municipaux, comme la bibliothécaire qui propose des lectures à voix haute ou des lectures théâtralisées avec l'aide de bénévoles.

## L'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR COMME OBJECTIF

Axé sur un objectif de lutte contre l'isolement, le Belvédère propose des animations diverses et variées, afin de répondre aux attentes de chaque résident. Il s'agit d'un véritable axe de cohésion et de solidarité, et d'ouverture sur l'extérieur en proposant des animations aux seniors de la commune.

Pour 2025, l'un des objectifs de la résidence sera de s'ouvrir davantage à l'extérieur en développant de nombreuses activités intra-muros, favorisant la création de liens avec les habitants de tous âges de la commune. La période Covid a créé un repli sur soi dangereux pour le lien social.

Des écoles de théâtre ou de musique sont invitées régulièrement à venir proposer des représentations, en présence des résidents, des jeunes artistes et de leurs parents. Cette mixité de générations est un élément incontournable pour dynamiser et étoffer ce lien qui unit la résidence au reste de la commune. Par ailleurs, des projets intergénérationnels se mettent en place avec les écoles ou les crèches.

La transmission de savoirs se développe dans la pratique du jeu, de la discussion et de l'échange, et chaque participant (résident, enfant, professionnel) est partie prenante et moteur en faveur du développement de ces projets. Des rencontres avec la Résidence Autonomie Le Vernon à Vaulnaveys-le-Haut ont lieu régulièrement, avec pour principe la mutualisation d'activités et la volonté de favoriser les échanges entre seniors.

## QUESTIONS / RÉPONSES



### Ehpad et Résidence Autonomie est-ce la même chose ?

Non, car la Résidence Autonomie n'est pas médicalisée et accueille des personnes valides et autonomes (GIR 3 à 6), mais qui, pour diverses raisons, ne souhaitent plus rester seules à leur domicile. La résidence accompagne aussi longtemps que possible les résidents, dans la mesure où leur état de santé demeure compatible avec la vie en collectivité. Le cas échéant, la direction de l'établissement se met en lien avec le résident, sa famille et le médecin traitant, pour prendre toute décision jugée nécessaire, pour un accompagnement vers un établissement adapté aux besoins de la personne (comme un EHPAD par exemple).

### Être en Résidence Autonomie, est-ce un engagement à long terme ?

Oui, car un bail est signé comme pour toute location et le résident peut partir quand il le souhaite, en respectant le préavis. La résidence propose également un logement temporaire. Il s'agit d'un logement tout équipé destiné aux personnes désirant louer sur une courte période. C'est idéal pour faire un essai avant d'envisager une entrée définitive ou pour passer les périodes hivernales et estivales dans un logement confortable et sécurisé.

### Vivre en Résidence Autonomie, est-ce hors de prix ?

Le loyer est compris entre 807 et 988 € selon le logement (le gardiennage et les animations étant inclus dans le prix). L'électricité, le chauffage, la restauration et la blanchisserie sont en supplément.

Le tarif est encadré et fixé annuellement par le Département de l'Isère. Les résidents peuvent bénéficier selon leur niveau de ressources d'aides au logement et de l'aide sociale à l'hébergement du Département.



## CE SONT LES RÉSIDENTS QUI EN PARLENT LE MIEUX ! RENCONTRE AVEC YVETTE BALAS, 93 ANS

**Depuis combien de temps habitez-vous au sein de la résidence ?** Cela fait 13 ans !

**Est-ce que vous vous y plaisez ?** Je m'y plais, et ce depuis mon arrivée. J'apprécie beaucoup l'atmosphère et la bienveillance qui règne entre tous ici. Et puis, le cadre est sympathique, c'est fleuri et le climat est assez agréable. Mon appartement est, en plus, bien situé parce que j'ai toujours du soleil !

## RENCONTRE AVEC LAURA PUILLET, DIRECTRICE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

**Pouvez-vous vous présenter ?** Je suis directrice de la résidence depuis fin février 2024. Je suis infirmière de formation. J'ai ensuite évolué dans le domaine de la petite enfance. Dans le même temps, j'ai repris mes études à Sciences Po Grenoble, avec un master en politiques publiques de santé en axant mon mémoire sur l'habitat intergénérationnel. Le public des personnes âgées m'a toujours attiré !



**Pourquoi Saint-Martin d'Uriage pour ce premier poste de direction auprès des personnes âgées ?** Lorsque j'étais infirmière libérale, je suis déjà intervenue au sein de la Résidence Autonomie. C'est une résidence qui me plaisait beaucoup, d'autant plus que je suis originaire de la commune !

**En tant que directrice de l'établissement, quelles sont vos missions ?**

Déjà, l'accompagnement des personnes âgées : cela va de l'admission, à l'accueil, en passant par la résolution des diverses problématiques du quotidien, médicales, sociales... Je dirige également une petite équipe de 3 agents avec les différentes missions qui en incombent. En ce moment, nous travaillons beaucoup sur l'ouverture aux personnes extérieures à la résidence au travers d'animations ouvertes à tous les Saint-Martinois. Le but est de créer du lien entre les personnes âgées. Au mois de mai, nous avons réalisé un atelier couture avec une classe de l'école Notre-Dame lors de laquelle les personnes âgées ont appris à coudre et à repasser aux enfants, c'était très sympa. Le lendemain, une troupe d'artistes est venue faire une représentation en extérieur, une petite centaine de spectateurs était réunie avec des petits, des familles et des personnes âgées !

Le but de ces animations est aussi de déstigmatiser la résidence : elle n'est pas réservée aux personnes âgées, c'est un lieu en mouvement et de lien social.



## LE CAS PARTICULIER DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

### LA PETITE CHAUMIÈRE

**Le 2 mai 2024 « La Petite Chaumière » a ouvert ses portes à 4 colocataires dans la Maison Murienne située 19 allée de l'Eglise au Bourg.**

Cette ancienne maison, acquise par la commune en 2021, est louée par l'association La Chaumière grâce à une convention d'occupation précaire. La mairie a réalisé la mise aux normes du bâtiment et l'adaptation des pièces aux occupants. La rénovation intérieure de ce bâtiment a été effectuée par 40 bénévoles dans une belle ambiance de solidarité : 600h de nettoyage, de peinture et d'installation électrique. Cet élan de générosité a permis de retrouver l'âme de cette maison.

Cette maison partagée située au centre du Bourg permet à ses occupants, touchés par la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, de continuer à vivre dans notre village grâce à un accompagnement de onze professionnels 24h/24. Nos « quatre princesses » se sont vite appropriées « ce cocon de bonheur ».

Ce projet pilote en Isère, porté par l'Association « La Chaumière DP SMU », est l'aboutissement d'un travail commencé en 2019. Le Département nous soutient dans notre démarche et finance aussi « Le Café des aidés », temps récréatif le mardi après-midi avec des activités adaptées pour les personnes dites « désorientées », qui apporte un peu de répit aux aidants.

Un grand merci aux nombreux Saint Martinois qui nous soutiennent par leur participation aux animations proposées : chant, lecture, cuisine, broderie, balade... ou par des dons.

Toute personne intéressée est invitée à découvrir ce lieu de vie en nous contactant et à nous soutenir si le cœur lui en dit.

📍 **Association « La Chaumière »** : 191 chemin des narcisses 38410 Saint Martin d'Uriage ☎ 06 77 57 59 23 • lachaumieredpsmu@yahoo.com



### L'ASSISTANCE PAR LE CCAS

**Que vous constatiez un début de perte d'autonomie chez vous ou un de vos proches, ou qu'elle soit déjà avancée, une des missions du CCAS est de vous conseiller et de vous accompagner dans vos démarches.**

N'hésitez pas à prendre rendez-vous afin d'être informé des dispositifs qui existent en matière d'aide matérielle et financière, que ce soit pour rester à domicile ou en vue d'intégrer un établissement. Un forum de prévention seniors est en préparation pour le printemps 2025 afin d'informer et répondre à vos interrogations sur ces thématiques.

☎ **04 76 59 07 03** • [ccas@mairie-smu.fr](mailto:ccas@mairie-smu.fr) • **2 place de la Mairie, 38410 Saint-Martin d'Uriage** • Accueil du public aux horaires d'ouverture de l'accueil de la Mairie : de 8h à 12h et de 14h30 à 17h du lundi au vendredi.